Image not found or type unknown

Effacer ses emails suite à une demission

Par **damien80**, le **30/01/2015** à **13:14**

Bonjour,
J'ai démissionné de mon poste de vrp. Lors de mon départ ai-je le droit d'effacer tous mes emails envoyés et reçus de mon poste de travail?
Concernant mes commissions, puis-je demander qu'on me les paye pour des commandes prisent en ce moment? Sachant qu'à mon depart les clients ne seront pas encore livrés et qu'habituellement elles mes sont données à la facturation?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés